



Communiqué de presse

Luxembourg, le 26 septembre 2019

La liquidation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est presque achevée dans les délais prévus, mais les recettes générées par les actifs restants ne suffisent plus à financer un programme de recherche parallèle, selon la Cour des comptes européenne

D'après un nouveau document d'analyse de la Cour des comptes européenne, le processus de liquidation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est presque achevé. Cependant, dans le même temps, les recettes générées par ses actifs sont devenues trop faibles, compte tenu des taux d'intérêts actuels, pour permettre de financer de manière durable un programme spécifique de recherche dans les secteurs du charbon et de l'acier, affirment les auditeurs.

La CECA a cessé d'exister à compter du 23 juillet 2002, et tous ses éléments d'actif et de passif ont été transférés à l'Union européenne. La Commission européenne est responsable de la liquidation des opérations de prêt et d'emprunt restantes, ainsi que de la gestion des autres avoirs de la CECA en liquidation.

«Dix-sept ans après la fin de la CECA, la liquidation de cette dernière est imminente», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Il est temps pour la Commission de tourner la page et d'intégrer au programme-cadre de recherche de l'UE le soutien qu'elle octroie aux projets innovants et durables dans les secteurs du charbon et de l'acier.»

La CECA avait pris des engagements à long terme avant la cessation de ses activités, mais sa liquidation arrive à son terme, observent les auditeurs. Entre 2002 et 2018, le portefeuille de prêts a baissé de plus de 90 % (passant de 964 millions d'euros à 95,2 millions d'euros) et les

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

emprunts et les dettes ont également progressivement diminué (passant de 742 millions d'euros à 92 millions d'euros).

Globalement, la valeur des fonds propres de la CECA en liquidation s'élevait à 1 462 millions d'euros fin 2018. Depuis 2002, le Fonds de recherche du charbon et de l'acier (FRCA) de l'UE est financé par les recettes générées par les actifs de la CECA en liquidation. Il soutient des projets couvrant par exemple les processus de production, la sécurité au travail ou encore la protection de l'environnement. La Commission gère le FRCA comme un programme distinct, en parallèle avec le programme-cadre de recherche de l'UE.

Toutefois, ces dernières années, les revenus provenant de ces actifs ont atteint un niveau très faible, soulignent les auditeurs, principalement en raison des taux d'intérêt extrêmement bas. L'année dernière, le produit de la gestion d'actifs s'est élevé à seulement 3 millions d'euros.

En conséquence, le budget du FRCA est passé de 42 millions d'euros en 2017 à 22 millions en 2019, et il est prévu qu'il continue de baisser pour atteindre 12 millions d'euros en 2020, alors que le financement annuel nécessaire s'élèvera à au moins 40 millions d'euros. En outre, le Fonds pourrait également être touché par les conséquences du retrait proposé du Royaume-Uni de l'UE. Les auditeurs estiment donc, en conclusion, que le modèle actuel, où le FRCA est financé uniquement grâce aux recettes provenant de la gestion d'actifs, n'est pas viable.

Remarques à l'intention des journalistes

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a été créée pour une période de 50 ans par le traité CECA signé à Paris le 18 avril 1951 par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Mise en place le 23 juillet 1952, elle a cessé d'exister comme prévu à compter du 23 juillet 2002.

Le document d'analyse n° 10/2019 «La Communauté européenne du charbon et de l'acier: la liquidation se déroule comme prévu, mais le financement de la recherche n'est plus viable» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu). Un document d'analyse présente et établit des faits concernant des questions spécifiques. Il ne s'agit pas d'un rapport d'audit.

Contact presse pour ce document d'analyse

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu
T: (+352) 4398 47502 / M: (+352) 691 551 502